Association de parents d'élèves et loi EVIN

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 24 septembre 2002

Bonjour, Nous sommes une association de parents d'élèves d'Antibes dans les Alpes Maritimes. Nous aimerions savoir s'il y a eu des actions menées dans le cadre de l'application de la loi Evin dans les Lycées. Nous ne savons pas comment aborder le sujet avec le personnel et les professeurs, surtout les fumeurs ! Les chefs d'établissement voudraient eux aussi avoir une information précise ou une marche à suivre diplomate qui ait déjà fonctionné et donné des résultats tangibles. Pourriez-vous nous envoyer ces renseignements et éventuellement des adresses où joindre des personnes qui ont déjà mené ce genre de projet. Je vous remercie d'avance. M.J.S

Réponse :

Pour les informations sur la loi EVIN dans les collèges et lycées, consulter notre site Internet à la rubrique Importunés où Enseignement Pour vous renseigner auprès de ceux qui ont réalisé et réussi des actions dans ce domaine, contactez :

- DNF Rhône-Alpes 21, Lotissement « Les Loups » - 01120 THIL Tél./Fax. 04 78 06 14 15 Expérience Université de Lyon III
- Le Vice-président de DNF Normandie et d'Ile et Vilaine Expérience La faculté de Médecine de Caen devient Faculté sans tabac
- Mr Georges Grave Expérience du lycée Charles Privat à ARLES

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac